

L'honorable François-Philippe Champagne, c.p., député
Ministre des Finances et du Revenu national
90, rue Elgin, Ottawa (Ontario) K1A 0G5

13 mars 2026

Envoyé par voie électronique : cleangrowthitc-ciicroissancepropre@fin.gc.ca

Objet : Consultation sur la possibilité d'ajouter une exigence en matière de contenu national dans le cadre du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres

Monsieur le Ministre,

Nous sommes reconnaissants de pouvoir participer à la [consultation de Finances Canada sur la possibilité d'ajouter une exigence en matière de contenu national dans le cadre du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres](#).

Fondée en 1891, Électricité Canada (anciennement l'Association canadienne de l'électricité) est la tribune et la voix du secteur canadien de l'électricité, un secteur innovateur et en pleine évolution. L'Association appuie, par ses efforts de représentation, le succès régional, national et international de ses membres. Ces membres sont des services publics d'électricité intégrés, des producteurs d'électricité indépendants, des entreprises de transport et de distribution, des négociants en électricité et des exploitants de systèmes. Ensemble, ils produisent, transportent et distribuent de l'énergie électrique à des clients industriels, commerciaux, résidentiels et institutionnels partout au pays. Ils desservent tous les Canadiens dans chaque province et territoire.

Électricité Canada recommande qu'aucune exigence en matière de contenu national ne soit intégrée aux crédits d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et dans les technologies propres. Nous estimons que le gouvernement devrait plutôt ajouter une mesure incitative qui récompenserait l'approvisionnement en sol canadien. Cela stimulerait la fabrication nationale sans mettre en jeu l'achèvement de projets d'électricité propre, accroître les coûts pour les Canadiens ni compromettre la fiabilité du système d'électricité.

De plus, le gouvernement devrait collaborer avec les compagnies et les fournisseurs d'électricité afin de dresser une feuille de route pour les chaînes d'approvisionnement. Ainsi, la chaîne



canadienne d'approvisionnement du secteur de l'électricité croîtrait et ferait l'objet d'investissements continus.

Électricité Canada et nos membres saluent le renforcement des chaînes d'approvisionnement et de la fabrication en sol canadien que le gouvernement se propose de réaliser. Nous croyons qu'il est possible de parvenir à cet objectif tout en maximisant les avantages économiques. S'engager sur cette voie ne devrait pas pour autant mettre l'abordabilité en jeu, allonger les délais d'exécution des projets, ni ralentir notre transformation en superpuissance énergétique. Nous devons doubler la taille du réseau électrique d'ici 2050. L'ampleur et la cadence du changement nous obligeront à agrandir massivement les infrastructures d'électricité. Si nous visons juste et agissons le plus rapidement et économiquement possible, les entreprises du monde s'établiront et investiront au Canada. Cela aura pour effet de créer de bons emplois et de stimuler l'économie. De plus, l'électrification croissante fera diminuer les émissions à l'échelle de l'économie. Le secteur est disposé à épauler les travailleurs et les industries du pays à l'aube de la plus importante période d'investissement électrique depuis des générations.

Déjà, le secteur de l'électricité s'approvisionne massivement chez des fournisseurs canadiens. Si une compagnie d'électricité se tourne vers l'étranger, c'est parce que les produits qu'elle cherche ne se vendent pas au Canada ou coûtent beaucoup plus cher ici. Les fournisseurs canadiens ne sont pas en mesure de produire en exclusivité l'éventail complet des biens et des services qui viendront appuyer des investissements encore jamais vus dans le réseau électrique. Les chaînes d'approvisionnement canadiennes robustes ne se bâtissent pas un clin d'œil. Mais le renforcement du réseau électrique, lui, doit se faire maintenant, coûte que coûte.

Pourquoi instaurer une mesure incitative pour un contenu national

Une mesure incitant les promoteurs de projets à s'approvisionner au Canada aurait un effet persuasif sans pour autant entraîner les conséquences négatives d'une pénalité liée à une exigence de contenu national. Des politiques industrielles robustes renforceront pour de bon les capacités concurrentielles. Par ailleurs, les chaînes d'approvisionnement d'ici et la fabrication en sol canadien connaîtront un essor si la demande demeure stable. Aujourd'hui, le secteur doit encore parfois acheter de fournisseurs étrangers. Mais avec une mesure qui inciterait le secteur à s'approvisionner ici et avec des interventions stratégiques ciblées, la demande se concrétisera et la restructuration des chaînes d'approvisionnement perdurera.

1. Avec cette mesure, les CII réalisent leur principal objectif stratégique : accélérer l'investissement dans des projets d'électricité propre tout en maintenant l'abordabilité.

Une pénalité associée à un contenu national risque de miner le principal objectif stratégique des crédits d'impôt à l'investissement (CII). Si ces CII demeurent efficaces, prévisibles et alignés sur les facteurs



économiques des projets, les investissements dans des projets d'électricité propre ne tarderont pas à venir.

Nous l'avons dit, les CII visent à accélérer l'investissement dans les projets d'électricité propre qui répondront à une demande en électricité croissante tout en préservant l'abordabilité. Mais si d'autres grands objectifs en matière de politiques publiques sont assortis de pénalités, ils éclipsent l'objet des CII.

Déjà, toute exigence en matière de main-d'œuvre qui n'est pas respectée entraîne une pénalité de 10 %. Or, des membres ont déclaré qu'ils ne pourront pas répondre à cette exigence pour des projets déjà alloués. Cela les oblige à accepter des CII réduits à 5 % (électricité propre) et à 20 % (technologies propres). Si à cela s'ajoutait une pénalité pour le contenu national, les investisseurs seraient encore moins motivés à recourir aux CII. En effet, dépendant du montant de la nouvelle pénalité, les CII pourraient perdre toute valeur une fois ces pénalités combinées appliquées.

2. Avec la mesure incitative, les Canadiens n'auraient pas à essuyer une hausse de coûts.

Les organismes de réglementation provinciaux fixent les prix de l'électricité au détail, mais les CII favorisent l'abordabilité en réduisant le coût des investissements dans les projets admissibles. Les revenus exigés du promoteur que son projet soit approuvé s'en trouvent diminués, ce qui réduit à son tour le prix de l'électricité pour le consommateur. Mais si on mettait en œuvre une exigence de contenu national entraînant une pénalité, les CII ne seraient plus du tout aussi avantageux du point de vue de l'abordabilité. Or, comme nous voulons que les CII continuent d'être synonymes d'investissements et d'abordabilité, il ne faut pas les assujettir à de telles conditions.

À l'heure actuelle, le Canada peut fournir certains des produits dont le secteur de l'électricité a besoin et les fabricants canadiens peuvent progressivement accroître la part du contenu canadien. Mais dans un avenir prévisible, le secteur canadien de l'électricité continuera de dépendre du commerce international d'équipement électrique. L'ajout d'une pénalité pour manque de contenu national ne ferait qu'accroître les coûts en rendant les CII moins avantageux pour les produits qui ne peuvent pas s'obtenir à bon prix au Canada. De plus, si la demande pour des produits canadiens limités augmentait, leurs prix augmenteraient aussi.

3. En matière de politiques, la mesure incitative ferait échec à toute incertitude pouvant freiner les investissements et l'exécution de projets et pouvant insécuriser l'approvisionnement compétitif. L'abordabilité serait ainsi protégée.



Une pénalité associée au contenu national entraînera sur le plan des politiques une incertitude qui se répercuterait sur des projets en cours et sur des processus d'approvisionnement concurrentiels déjà entrepris ou imminents. Aujourd'hui, les promoteurs incorporent les CII existants au volet économique de base de leurs projets. Mais toute incertitude ou limitation concernant l'accès aux CII rendent les projets plus coûteux et en altère les dimensions économiques.

De plus, une telle pénalité mettrait gravement en jeu les projets déjà en cours. Elle perturberait des stratégies d'approvisionnement, notamment des chaînes d'approvisionnement établies comportant des gels de prix. Si une exigence était imposée pendant l'exécution d'un projet, le promoteur pourrait être tenu d'abandonner ou de renégocier des contrats. Cela entraînerait des retards, une hausse des coûts et, possiblement, la perte de montants alloués pour de l'équipement de premier choix dans un marché mondial où l'offre est très limitée.

Quant aux processus d'approvisionnement concurrentiels, une pénalité liée au contenu national pourrait obliger le promoteur d'un projet à inclure des surcoûts pour se protéger en cas de non-conformité aux critères d'obtention d'un CII. Résultat? Les devis augmenteraient et, par conséquent, le coût de l'électricité pour le consommateur grimperait. Dans le cas d'un processus d'approvisionnement déjà en cours, le promoteur retenu n'aura pas prévu la pénalité dans son devis. Cela pourrait provoquer l'échec d'un projet, ou du moins, son ralentissement, vu la nécessité de renégocier des contrats.

Or, le besoin en projets d'électricité propre est criant et s'il n'est pas satisfait, la fiabilité du réseau électrique pourrait être mise en péril. Selon la [North American Electricity Reliability Corporation \(NERC\)](#), plusieurs régions canadiennes risquent fortement d'accuser des manques à gagner si les fournisseurs d'électricité sont incapables d'investir rapidement pour répondre aux besoins. Si de nouveaux objectifs stratégiques s'ajoutaient aux CII, ces derniers pourraient devenir inutiles dans le cas de bien des projets. Les promoteurs peineraient à se retrouver dans le dédale des nouvelles exigences et la cadence des projets ralentirait.

4. La mesure incitative réduirait au minimum le fardeau administratif, la complexité et le chevauchement.

Demander un CII est une affaire complexe. Les promoteurs ont du mal à suivre et à déclarer leur conformité aux exigences concernant la main-d'œuvre. Il n'y a pas que l'industrie qui est aux prises avec des exigences de déclaration complexes. Le gouvernement est aussi concerné. S'il souhaite alléger le fardeau administratif et accélérer l'exécution de projets d'électricité propre, ce n'est pas en complexifiant davantage encore les CII qu'il y parviendra.



Par ailleurs, dans le secteur de l'électricité, des politiques et des préférences favorisent déjà l'approvisionnement en biens et en services canadiens. Une nouvelle exigence en matière de contenu canadien représenterait un dédoublement des efforts.

Certains produits que le secteur de l'électricité se procure sont assujettis à la surtaxe fédérale sur les produits de l'acier et à des droits de douane américains. Au bas mot, la surtaxe affectait au moins 56 projets en février 2026. La plupart des membres sondés ne sont pas encore en mesure de chiffrer la valeur des répercussions de ces mesures. Cependant, d'après notre estimation la plus modeste, les coûts dépasseraient 74,8 millions de dollars, soit une hausse de 25 % pour certains projets. Au bout du compte, c'est le consommateur qui devra assumer les coûts ainsi majorés, en plus des coûts qui découleraient d'une nouvelle pénalité.

Dans les provinces, des exploitants de systèmes offrent déjà des mesures incitant les promoteurs à recourir à des fournisseurs canadiens. Ainsi, en 2025, BC Hydro a lancé un programme qui invitait les promoteurs à maximiser le montant de biens et de services canadiens dans leurs devis. Il associait une prime énergétique au pourcentage de contenu canadien d'un projet à sa mise en service.

5. La mesure incitative éviterait de limiter le choix technologique.

Les chaînes d'approvisionnement du secteur de l'électricité sont mondiales et spécialisées. Des types d'équipement ou de matériaux spécialisés ne sont produits qu'à certains endroits. Par exemple, certaines nuances d'acier utilisées dans de l'équipement électrique ne se produisent pas chez nous. Sont en cause la nature capitalistique des produits et leur dépendance d'importantes économies d'échelle. Il en est ainsi pour plusieurs catégories et sous-catégories d'équipement.

Si le Canada est en mesure de produire de l'équipement pour plusieurs applications, il ne peut pas le faire pour tout l'équipement dont il a besoin pour exploiter ses réseaux électriques complexes et diversifiés. Pour ne pas limiter les options technologiques qui s'offrent aux promoteurs, deux conditions s'imposent à toute pénalité imposée au titre d'une exigence de contenu national. D'abord, la pénalité ne doit viser que des articles déjà produits au Canada à grande échelle et à moindre coût. Ensuite, la pénalité doit s'assortir d'un cheminement immédiat, clair, viable et propice aux investissements pour la production à grande échelle.

Questions de la consultation

- 1. Une obligation d'utiliser du contenu national a été ajoutée à certaines mesures gouvernementales pour soutenir les producteurs nationaux. Par exemple, les États-Unis ont inclus des exigences sur le contenu national dans leurs crédits d'impôt pour l'électricité propre,***



afin d'encourager l'utilisation des matériaux et équipements américains assemblés au pays. Un autre exemple est l'annonce récente du gouvernement fédéral concernant une nouvelle politique « Achetez canadien ». La politique exigera l'utilisation de produits d'acier, d'aluminium et de bois canadiens et créera une préférence pour les fournisseurs canadiens et le contenu canadien dans les processus d'approvisionnement fédéraux.

Aux États-Unis sont en vigueur un crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et un crédit d'impôt pour la production. Ce dernier est assorti d'exigences de contenu national qui, lorsque satisfaites, accroissent de 10 % la valeur de la mesure incitative. Si une pénalité canadienne de cette nature s'appliquait dans cet environnement, les projets canadiens deviendraient moins concurrentiels et les capitaux deviendraient plus susceptibles d'être détournés vers les États-Unis.

D'importantes difficultés de mise en œuvre se dégagent de l'expérience américaine. Depuis l'adoption de l'*Inflation Reduction Act* dans ce pays, des promoteurs de projets ont dû à maintes reprises demander des éclaircissements au service américain du revenu interne (IRS). En effet, les règles de contenu national étaient difficiles à interpréter. De plus, certains promoteurs ont été exonérés de ce qui, selon l'IRS, représentait des exigences lourdes et impraticables. Pour des technologies comme l'éolien en mer, l'hydroélectricité et la géothermie, une analyse détaillée des coûts, composante par composante, est encore exigée. Plusieurs rapports sectoriels ont établi un lien entre cette complexité et des retards matériels, ou encore des projets annulés ou reportés au début de 2025. Ainsi, même avec une vaste base manufacturière et des mesures incitatives plus généreuses, exiger un contenu national peut ralentir l'exécution de projets. Une mesure incitative pour le contenu national devrait énumérer clairement les exonérations accordées, pour simplifier les calculs de contenu national et éviter les difficultés administratives observées aux États-Unis.

En revanche, imposer une exigence de contenu national sous forme de pénalité ne ferait qu'obliger les promoteurs à acheter des composantes canadiennes, quels qu'en soient le coût, la disponibilité ou l'échelle. De plus, il faudrait instaurer de nouveaux processus uniquement pour déterminer si l'approvisionnement national est « suffisant », ce qui nécessiterait aussi une réinterprétation continuelle. Ailleurs, y compris aux États-Unis, il a fallu des années pour définir les règles de contenu national, ce qui a retardé et même annulé des projets vu le manque de clarté. Or, la clarté est un incontournable pour un investisseur ou un planificateur de système. Un manque de clarté persistant dans une situation commerciale déjà instable pourrait déstabiliser encore plus les investissements dans les infrastructures électriques canadiennes.

1. a) Seriez-vous en faveur de l'ajout d'une exigence en matière de contenu national dans le cadre du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et du crédit d'impôt à



l'investissement dans les technologies propres du Canada afin d'encourager l'utilisation de produits canadiens?

Électricité Canada n'est pas en faveur d'une exigence en matière de contenu national qui assortirait d'une pénalité le CII dans les technologies propres et le CII pour l'électricité propre. Nous proposons plutôt que le gouvernement ajoute pour le contenu national une mesure incitative qui récompenserait l'approvisionnement au Canada, sans pour autant retarder l'exécution de projets d'électricité propres, accroître les coûts pour le contribuable, ni compromettre la fiabilité du système d'électricité.

- 1. b) Si une exigence en matière de contenu national était ajoutée dans le cadre du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres et du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre, à quels types de produits cette exigence devrait-elle s'appliquer? Par exemple, une telle exigence devrait-elle s'appliquer à l'acier structurel (par exemple, colonnes portantes), aux produits fabriqués de pointe (par exemple, générateurs éoliens, modules photovoltaïques, modules de batterie) et/ou à d'autres produits? Est-ce qu'une exemption devrait être accordée à l'exigence pour certains produits ou dans certains scénarios (si oui, quelles preuves pourraient être utilisées pour justifier une exemption)?***

Le Canada ne devrait pas ajouter une exigence en matière de contenu national dans le cadre des CII. Comme nous le faisons valoir ci-dessus, une telle exigence n'est pas le meilleur outil pour stimuler l'agrandissement des chaînes d'approvisionnement canadiennes et risque d'entraver l'objectif principal des CII.

Mais si une exigence était ajoutée, elle ne devrait s'appliquer qu'aux produits que le Canada peut fournir en volumes nécessaires pour respecter les échéances des projets, et ce, aux meilleurs coûts et à l'échelle. De plus, avant d'imposer une exigence, il faut garder à l'esprit que l'accès à ces produits varie considérablement d'une région à l'autre.

Les projets déjà alloués doivent être exempts d'une telle exigence, car elle risquerait d'engendrer des retards et des coûts additionnels, de contraindre les promoteurs à renégocier des contrats et de mettre en jeu l'achèvement même des projets.

De plus, les promoteurs devraient pouvoir démontrer qu'ils ont fourni des efforts raisonnables pour répondre à l'exigence.



Enfin, les services publics réglementés qui fonctionnent selon le principe du coût du service devraient être exemptés de l'exigence envisagée. En effet, s'ils y étaient assujettis, le consommateur devrait assumer les coûts supplémentaires engendrés par le respect de l'exigence.

1. c) Si une exigence en matière de contenu national était ajoutée, quelle conséquence pourrait être associée au non-respect de cette exigence? Veuillez expliquer les raisons qui motivent votre opinion.

Les CII ne devraient être assortis à aucune pénalité visant un contenu national obligatoire. Le gouvernement devrait plutôt mettre en œuvre une mesure incitative pour stimuler le recours à des fournisseurs d'ici. Nous expliquons notre opinion ci-haut dans la section intitulée « Pourquoi instaurer une mesure incitative pour un contenu national ».

1. d) Si une exigence en matière de contenu national était ajoutée, quels mécanismes pourraient être utilisés pour appliquer la mesure (par exemple, la certification du pays d'origine ou toute autre documentation du contenu national)? Les mécanismes établis de documentation du pays d'origine, par exemple ceux utilisés dans le contexte des droits de douane ou de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique, seraient-ils appropriés et permettraient-ils d'identifier le pays d'origine de différents produits? Sinon, quel mécanisme envisageriez-vous pour identifier le pays d'origine des produits?

Toute mesure incitative pour un contenu national doit alléger le plus possible le fardeau administratif que représenterait la vérification du pays d'origine. Le secteur de l'électricité n'a jamais été tenu d'évaluer son contenu national. Toute exigence en la matière représenterait un nouveau fardeau pour le secteur.

Les chaînes d'approvisionnement du secteur de l'électricité sont mondiales et comportent plusieurs « couches ». Le promoteur d'un projet ne possède aucune information sur les chaînes d'approvisionnement de ses fournisseurs et une partie de cette information pourrait être sensible. Par ailleurs, les lieux de fabrication peuvent changer et l'origine des matériaux aux lieux d'assemblage n'est pas nécessairement manifeste. Même s'il était possible de faire ce genre de contrôle, cela ne ferait que complexifier les projets davantage encore. Aussi la vérification devrait-elle reposer sur une documentation déjà produite dans le cours normal des activités des organismes visés.

Si on mettait une nouvelle exigence en œuvre, il faudrait tenir compte de l'information à laquelle les promoteurs ont accès et qu'ils sont en mesure de déclarer. Déjà, le secteur et le gouvernement sont à résoudre les difficultés que posent les déclarations obligatoires sur la main-d'œuvre. En effet, ces



déclarations doivent incorporer des données sur la main-d'œuvre des entrepreneurs et sous-traitants des promoteurs. Pour les projets déjà alloués, cette exigence a nécessité la modification ou la renégociation de contrats, choses qui ne sont pas toujours possibles. Les entrepreneurs et sous-traitants en question doivent désormais collecter et déclarer des données pouvant renfermer de l'information sensible sur leurs employés. Mais lorsque le promoteur du projet demande un CII, il lui incombe de vérifier et de déclarer l'information collectée auprès d'eux. Cela se traduit par un important fardeau administratif et certains entrepreneurs demandent d'être payés pour collecter l'information demandée. De plus, il n'est pas toujours facile de négocier un contrat qui garantisse que les exigences en matière de main-d'œuvre sont satisfaites. Il ne faudrait pas répéter cette expérience en imposant une exigence en matière de contenu national.

2. Y a-t-il d'autres considérations clés (comme des considérations administratives ou de mise en œuvre, des avantages économiques possibles, des secteurs précis au Canada touchés par les pratiques protectionnistes d'autres pays, des défis ou occasions relatifs aux chaînes d'approvisionnement) concernant l'ajout possible d'une exigence en matière de contenu national dans le cadre du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres et du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre que vous aimeriez porter à notre attention? Si oui, veuillez préciser.

Veillez lire ce qui suit au sujet de l'état des chaînes d'approvisionnement du secteur de l'électricité au Canada.

L'état des chaînes d'approvisionnement du secteur de l'électricité au Canada

Électricité Canada et ses membres appuient l'objectif que le gouvernement s'est proposé : renforcer les chaînes d'approvisionnement et la fabrication canadiennes. Déjà, le secteur s'approvisionne massivement auprès de fournisseurs canadiens de produits et de services, y compris d'entreprises autochtones à hauteur de plus d'un milliard de dollars. À titre d'exemple seulement, Hydro-Québec obtient presque 93 % de ses produits et services de sources canadiennes, BC Hydro, 90 % et Manitoba Hydro, 82 %.

Le secteur de l'électricité a recours à une chaîne d'approvisionnement hautement spécialisée et concurrentielle. Mais le Canada n'a pas une capacité nationale suffisante pour répondre aux besoins du secteur de l'électricité aux meilleurs coûts et à l'échelle. De plus, les besoins d'approvisionnement de l'énergie nucléaire se distinguent nettement de ceux de l'énergie solaire, car le transport de ces énergies se fait très différemment. Et les chaînes d'approvisionnement canadiennes ne sont pas suffisamment



spécialisées pour fabriquer toutes les composantes essentielles voulues pour agrandir nos réseaux électriques.

Ainsi, les installations canadiennes qui fabriquent des composantes d'énergie solaire et éolienne et de systèmes de stockage d'énergie par batterie sont limitées. Leur production ne répond pas aux besoins du marché canadien et l'accès aux produits diffère considérablement d'une région à l'autre. En effet, au Canada, on ne trouve pas suffisamment de composantes pour renouveler ou remplacer des actifs de production : composantes de turbogénératrices coulées/forgées, disjoncteurs de génératrices, excitatrices et régulateurs, etc. Il en va de même pour des composantes de systèmes de transport : gros transformateurs de puissance, acier à grains orientés utilisé dans les noyaux de transformateurs, appareillage de connexion à haute tension, équipement de postes électriques, etc. Et pour bien des composantes de haute valeur, le promoteur ne peut pas pivoter rapidement entre un fournisseur international et un fournisseur canadien.

Les projets électriques sont complexes et comportent beaucoup de sous-composantes différentes. Comme certains délais d'approvisionnement peuvent être longs, le promoteur doit commander bien à l'avance, adopter des stratégies d'approvisionnement sophistiquées et maintenir avec ses fournisseurs des relations stratégiques. Ainsi, se procurer une grosse turbine à gaz peut prendre entre cinq et sept ans, certains transformateurs, jusqu'à cinq ans, et des composantes clés en acier, de six à douze mois. Les cycles d'approvisionnement des compagnies d'électricité pour 2027 et plus tard sont déjà bien entamés.

De plus, certaines composantes très spécialisées sont difficiles à produire ici et leurs fabricants canadiens cherchent à avoir un meilleur accès aux marchés. Selon un survol récent du marché canadien, seul un fabricant canadien confectionnait des fils aériens à sept brins, tandis que les fils à 28/34 brins n'étaient pas offerts au Canada.

Avant de songer à imposer une exigence en matière de contenu canadien, le gouvernement devrait se faire une idée des réalités actuelles en sondant toutes les capacités manufacturières canadiennes pour une vaste gamme de composantes. Ainsi, il pourra découvrir quelles interventions stratégiques privilégier, déterminer quelles composantes essentielles le Canada est capable ou incapable de produire et mettre en évidence les forces actuelles du milieu de la fabrication. L'objectif serait de renforcer la capacité concurrentielle des chaînes d'approvisionnement électriques canadiennes qui sont durables. La sécurité énergétique du pays en serait renforcée.

Accroître les capacités de la chaîne d'approvisionnement nationale du secteur de l'électricité

Le gouvernement devrait collaborer avec les compagnies et les fournisseurs d'électricité pour stimuler l'agrandissement des chaînes d'approvisionnement canadiennes du secteur et les investissements



connexes. Concrètement, il interviendra auprès des fabricants de composantes jugées prioritaires et des installations canadiennes de fabrication et d'assemblage pour accroître les capacités du pays et renforcer les chaînes d'approvisionnement du secteur de l'électricité. Déjà, il a instauré à cette fin des outils et des organismes comme la Banque de développement du Canada, Exportation et Développement Canada, le Fonds de croissance du Canada et le Fonds de réponse stratégique.

Dans son rapport annuel sur [l'état de l'industrie canadienne de l'électricité](#), Électricité Canada recommande que le gouvernement dresse une feuille de route nationale pour les chaînes d'approvisionnement. Une feuille de route éclaircirait la demande future à l'intention des fabricants et leur donnerait accès à des outils de financement et à des crédits d'impôt à l'investissement. De plus, elle cernerait les domaines où les entreprises canadiennes pourraient croître au même rythme que le secteur de l'électricité. Enfin, la feuille de route appuierait les industries sujettes aux droits de douane en concentrant les efforts de croissance là où ils porteraient le plus de fruits. La charpente de cette feuille de route serait érigée en sondant les capacités de fabrication actuelles au Canada. Nous aurions beaucoup à apprendre de la Stratégie industrielle de défense récemment lancée. Elle est assortie d'un « cadre construire, collaborer et acheter » non punitif qui accroîtra les capacités du pays.

S'il faut du temps pour accroître les capacités nationales, l'agrandissement de nos réseaux d'électricité ne peut pas attendre. Des investissements jamais vus dans le réseau électrique aideront à établir une demande durable qui incitera les fabricants à pivoter, à se rééquiper et à investir pour accroître leur capacité de production de composantes essentielles. Le secteur tient à collaborer avec le gouvernement et les fournisseurs pour que le contenu national s'imbrique dans les approvisionnements futurs.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à nos commentaires dans le contexte de la *consultation sur la possibilité d'ajouter une exigence en matière de contenu national dans le cadre du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres*.

Électricité Canada et ses membres appuient le renforcement des chaînes d'approvisionnement et de la fabrication canadiennes que le gouvernement se propose de réaliser. Nous estimons qu'il est possible d'atteindre cet objectif de manière à maximiser les avantages économiques tout en maintenant l'abordabilité, en respectant les délais d'achèvement des projets et en stimulant la transformation du pays en superpuissance énergétique. Or, imposer une exigence en matière de contenu national pourrait ralentir les projets d'électricité propre, engendrer davantage de coûts pour les Canadiens et mettre en jeu la fiabilité du système d'électricité. En revanche, pour créer de l'emploi, stimuler l'économie et renforcer notre sécurité énergétique, une mesure incitant les acteurs du milieu à s'approvisionner auprès de fournisseurs canadiens sera plus efficace. À cette fin, il faudra aussi mener des interventions ciblées dans les chaînes d'approvisionnement du secteur de l'électricité désignées dans une feuille de route.



Si vous voulez en savoir plus sur ces questions, n'hésitez pas à écrire à Michael Powell à powell@electricity.ca.

Cordialement,

Michael Powell
Vice-président des relations gouvernementales
Électricité Canada